

À qui m'adresser ?

Je choisis un



Il a signé la charte de confiance « Tous au numérique ».

Il s'engage à me guider et à me proposer des prestations de qualité au prix du marché. Les coordonnées des professionnels agréés sont disponibles sur www.tousaunumerique.fr ou au 0970 818 818.



Je fais attention au démarchage à domicile !

Existe-t-il des aides ?

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'État a prévu :

- **des aides financières** pour l'achat, l'adaptation ou l'installation d'une réception numérique. Je me renseigne sur leurs conditions d'éligibilité.
- **une assistance technique** pour la mise en service de mon équipement et/ou la recherche et la mémorisation des chaînes. Cette aide gratuite à domicile est réservée aux personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap > 80%.

Pour plus d'information sur ces aides, je contacte

www.tousaunumerique.fr

ou **0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

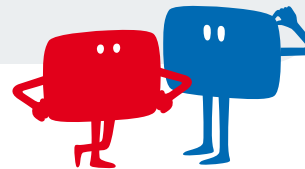
Je sais maintenant l'essentiel !

- ✓ **Quand ?** Ma région passe à la télé tout numérique le **28 septembre 2010**.
- ✓ **Que dois-je faire ?** Avant le passage, j'équipe tous mes postes reliés à une antenne râteau d'un mode de réception numérique. Après le passage, **je recherche et je mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous mes postes reliés à une antenne râteau.
- ✓ **À la rentrée**, je recevrai dans ma boîte aux lettres **un guide complet** à lire et à conserver précieusement.

Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr

ou en appelant le
0970 818 818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local,
du lundi au samedi de 8 h à 21 h)



BDOP ©unlimited SIREN : 130 003 833

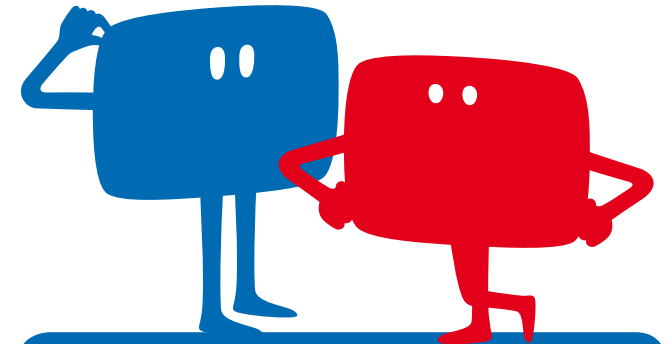
Publié par France Télé Numérique.

France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce dépliant, le 8 avril 2010.

Lorraine



Mon passage à la télé tout numérique ?

C'est le 28 septembre 2010!



tous au numérique!

Qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ou un autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Quand ?

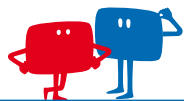


En Lorraine, c'est le 28 septembre 2010.

• **Jusqu'au 28 septembre 2010**, allumage progressif de nouveaux émetteurs TNT pour compléter et améliorer la couverture TNT de ma région.

• **Dans la nuit du 27 au 28 septembre**, tous les émetteurs (analogiques et numériques) seront éteints. La réception de la télévision par l'antenne râteau sera temporairement interrompue.

• **Le 28 septembre**, seuls les émetteurs numériques seront progressivement rallumés. Certaines chaînes changeront de canal.



À QUOI ÇA SERT ?

L'arrêt de la diffusion analogique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes (notamment HD) et de nouveaux services (Internet haut débit sur tout le territoire).

Suis-je concerné(e) ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau sur un de mes postes.

Non, si je reçois la télé par ADSL, le câble ou le satellite* et si aucun de mes postes n'est relié à une antenne râteau.

* La diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par le satellite AB3 s'arrêtera le 30 novembre 2011.

Que dois-je faire ?

Je reçois les 6 chaînes analogiques ou moins :

- avant le passage, j'équipe chacun de mes postes reliés à l'antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.
- après le passage, je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes sur tous ces postes.

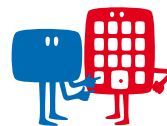


Tous mes postes doivent être adaptés à la réception numérique, sinon ils ne recevront plus la télévision.

Je reçois déjà la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure : je suis déjà équipé(e) mais, après le passage, je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes sur tous les postes reliés à mon antenne râteau.

J'HABITE UN IMMEUBLE

Je vérifie auprès de mon syndic que l'installation de mon immeuble pourra recevoir les nouveaux canaux des chaînes de la TNT après le passage.



Je n'attends pas, je m'équipe dès maintenant.

Comment m'équiper ?



AVEC UNE ANTENNE RÂTEAU (ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec :

un abonnement



AVEC UNE PARABOLE

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur TNT SAT
- une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur FRANSAT

Je peux recevoir plus de chaînes avec :

un abonnement



AVEC UNE BOX ADSL, LE CÂBLE, OU LA FIBRE OPTIQUE.



Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement :



Bbox SFR neufbox Alice free

Si mon immeuble est raccordé au câble, les chaînes gratuites de la TNT peuvent être accessibles avec un adaptateur TNT ou une télé TNT intégrée. Je vérifie auprès de mon syndic ou de mon opérateur.

Je vérifie au préalable si j'habite une zone couverte ou non par la TNT :
www.tousaunumerique.fr

ou 0970 818 818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)